Office européen de police, Europol: art. 2 et annexe, protocole sur le blanchiment d'argent. Initiative Portugal

2000/0809(CNS) - 14/11/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Anna KARAMANOU (PSE, GR), le Parlement européen a suivi la position de sa commission des libertés et des droits des citoyens (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel les amendements adoptés visent à renforcer le contôle démocratique du Parlement européen sur EUROPOL. À noter que suite à un amendement déposé par le groupe TDI, le Parlement européen souhaite que deux représentants de la Commission et deux représentants du Parlement européen participent au Conseil d'administration d'EUROPOL. Le directeur d'EUROPOL devrait en outre être désigné par le Conseil et le Parlement européen.